

**« Et si un coureur fume :
c'est une espèce sacrée ? »**

La semaine dernière, le « palmipède d'utilité publique » (*alias* Le Canard Enchaîné) **avait évoqué** la consigne donnée aux Gabelous d'**éviter tout contrôle systématique sur la caravane du Tour de France**. Ce dernier faisant partie de l'opium du peuple, on est priés de ne pas faire du zèle, surtout l'année du centenaire de ce patrimoine historique, sportif et populaire. L'article était même gentil, car il ne parlait pas de la première version de la note, qui ne visait pas à prohiber un contrôle d'envergure, mais tout contrôle de quelque nature que ce soit.

Après la petite reine et les forçats de la route, voici les tumultueux buralistes. Ces derniers, ulcérés par l'augmentation entrant en application aujourd'hui (15/7), ont lancé un mouvement qui consiste à s'acquitter de leurs obligations (déclaration de stock), non pas auprès de l'Administration, mais de leur Confédération professionnelle !

Le sang de l'Administration n'a fait qu'un tour : par une réaction fulgurante (12/7), cette dernière a interdit tout contrôle chez un débitant et même tout relevé d'infraction (sic !), même quand celle-ci est manifeste.

Il s'agirait là de prévenir « *tout incident inutile* » (re-sic).

Interdiction des contrôles

Histoire de rire (jaune), le signataire de l'instruction était l'un des deux convives de British American Tobacco, invité gentiment à retourner à l'Inspection Générale des Finances, son corps d'origine (quelle cruauté ...)

Citoyens, si vous faites partie du Tour de France ou si vous êtes buraliste, vous aurez droit à une administration compréhensive. Les autres, démer...- vous ?

Les buralistes sont d'ailleurs particulièrement considérés : ils ont bénéficié d'un transfert venant du budget de fonctionnement de la DGDDI, qui n'arrive pourtant plus à faire fonctionner ses outils.



Les agents publics, persona non grata ?

On ne va pas faire dans l'angélisme béat et **on sait bien que la puissance publique tient compte de certaines réalités économiques et/ou sociales**. Mais le traitement est à géométrie variable.

Quant au fait d'édicter de telles instructions, on peut tout de même se demander, face à ce genre « d'éruptions », si l'État n'est pas dans tous ses états. Certes, le jeu de mots est facile, mais il ne nous amuse pas particulièrement.

Paris, le 16 juillet 2013